



**Proposition de projet dans le cadre de l'axe thématique 1 :**

**Acquisition de connaissances halieutiques**

**Projet ROMELIGO**

Amélioration des connaissances halieutiques du ROuget-barbet, du MErlan et du Lieu  
jaune

du GOLfe de Gascogne

Coordinateur du projet : Jean-Pierre Léauté (IFREMER/HGS La Rochelle)



Ifremer



AGLIA



OP Vendée



OP LA COTINIÈRE



## **Partenaires pour la réalisation technique et/ou financière du projet et rôle dans le projet**

Le projet ROMELIGO comporte deux types de partenariats :

- un partenariat avec des structures scientifiques et professionnelles impliquées dans le projet pour des actions financées sur la subvention demandée. Ces structures sont IFREMER-HGS (La Rochelle et Anglet), IFREMER-HMMN (Boulogne et Port en Bessin), Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA/LMAP), le COREPEM Pays de la Loire, le CRPMEM Poitou-Charentes, le CRPMEM Aquitaine, le CRPMEM Bretagne et l'AGLIA.

- un partenariat avec des structures professionnelles impliquées dans le projet uniquement au titre de leur participation au comité de pilotage et qui ne demandent pas de contrepartie financière pour cette participation. Ces structures sont : OP Pêcheurs de Bretagne, OP Vendée, OP de la Cotinière, OP Pêcheurs d'Aquitaine et le CNPMEM.

Un comité de pilotage du projet comprenant l'ensemble de ces structures (deux types de partenariat) sera constitué dès le démarrage du projet.

Un accord de consortium, précisant notamment la propriété des différentes données utilisées dans le projet, sera rédigé au lancement du projet.

## **2. Description du projet**

**Intitulé et acronyme du projet** : Amélioration des connaissances halieutiques du **RO**uget-barbet, du **ME**rlan et du **L**ieu jaune du **GO**lfe de Gascogne (ROMELIGO)

**Date de début et date de fin**: 01/03/2015- 31/12/2017

### **Résumé**

Le rouget barbet de roche (*Mullus surmuletus*), le merlan (*Merlangius merlangus*) et le lieu jaune (*Pollachius pollachius*) sont 3 espèces pour lesquelles l'individualisation de stocks est avancée par le CIEM dans l'ouest de l'Europe pour des zones incluant le golfe de Gascogne et les zones bordant la péninsule ibérique. Depuis 2012, des avis sont émis par le CIEM sur ces stocks. Ces avis sont émis pour 2 ans et reposent sur une démarche adoptée par le CIEM en 2012 dans le cas de données insuffisantes pour une évaluation analytique (Data Limited Stocks, soit DLS). Pour 2014 comme pour 2013, le CIEM a ainsi recommandé de réduire, par précaution, les captures de 20% par rapport à 2009-2011 pour les 3 stocks. Considérant que des TAC communautaires sont en vigueur pour le merlan et le lieu jaune dans le golfe de Gascogne, l'absence de diagnostic et l'application de l'approche de précaution pourrait se traduire par des réductions des possibilités françaises de pêche. Améliorer rapidement les données disponibles pour les stocks rangés dans la catégorie DLS constitue donc une priorité.

Le présent projet vise à faire évoluer cette situation en contribuant à l'amélioration des connaissances sur ces 3 stocks à partir des données disponibles (données déclaratives de débarquement ou issues d'échantillonnages pour les navires français, données issues de campagnes scientifiques...) ou de données à recueillir (paramètres biologiques).

La première phase du projet portera sur l'analyse des captures et de l'activité de la pêche professionnelle française sur les 3 espèces (composition et évolution des captures,

saisonnalité, distribution spatiale, engins mis en œuvre et part des rejets). Pour le lieu jaune, outre les données existantes, cette phase s'appuiera également sur la collecte de données sur les captures à terre par les structures professionnelles. La deuxième phase du projet sera axée sur les indicateurs d'abondance obtenus par le calcul des captures par unité d'effort des navires, et à partir des données des campagnes scientifiques. Enfin la dernière phase se concentrera sur le recueil de données biologiques de base nécessaires à la mise en place d'une évaluation ultérieure du stock. Pour élaborer les relations taille/poids, les courbes de croissance et obtenir les tailles à la première maturité (L50) et/ou les ogives de maturité sexuelle, des échantillonnages seront nécessaires mais aussi des achats de poissons entiers auprès de professionnels, en particulier pour le merlan et le lieu jaune qui, étant vendus vidés en criée, ne peuvent être utilisés en l'état pour établir ces indicateurs.

